

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Période de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

149

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

66/100

56 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	nc	nc
employés	-11.5%	40.7%	1.9%	nc
techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	nc	nc
ingénieurs et cadres	nc	nc	-22.7%	27.5%

votre résultat final est **12.9%**

écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **21/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	11%	19.4%

votre résultat en nombre équivalent de salariés* est **2.6**
écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **25/35**

votre résultat en pourcentage est de **8.3%**, la note obtenue est de **15/35**
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre d'hommes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **4**
les femmes sont sur-représentées

votre note obtenue est **10/10**